

Revenus des ménages par habitant

25 955 €

Montant du revenu disponible ajusté net des ménages wallons, par habitant, en 2018

Structure des revenus des ménages pour l'année 2018

	Euros par habitant				En pourcentage du total des revenus primaires			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	691	928	972	878	3	4	3	3
Revenu mixte	1 997	2 269	2 863	2 525	9	10	10	10
Rémunération des salariés	18 467	18 508	21 932	20 468	81	78	77	78
Revenus de la propriété	1 779	2 064	2 822	2 410	8	9	10	9
Solde des revenus primaires nets	22 934	23 768	28 589	26 281	100	100	100	100
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	7 896	6 437	7 924	7 758	34	27	28	30
Autres transferts courants	- 195	- 464	- 281	- 273	-1	-2	-1	-1
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-4 419	-3 831	-5 533	-4 999	-19	-16	-19	-19
Cotisations sociales	-6 847	-6 547	-8 123	-7 551	-30	-28	-28	-29
Revenu disponible net	19 368	19 363	22 575	21 215	84	81	79	81
Transferts sociaux en nature	6 587	6 469	6 432	6 485	29	27	22	25
Revenu disponible ajusté net	25 955	25 833	29 007	27 700	113	109	101	105

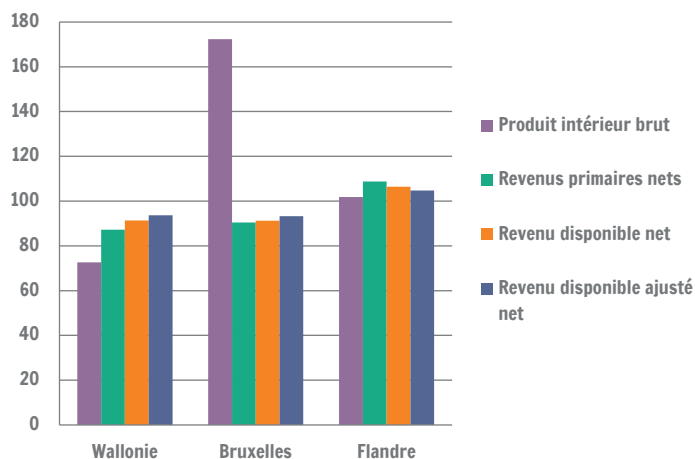
Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2021)

Le revenu disponible net des ménages s'élève, en 2018, à 19 368 euros par an et par habitant en Wallonie. La majeure partie des revenus provient de la participation des ménages à l'activité économique. Il s'agit des revenus dits primaires qui s'élèvent en Wallonie à 22 934 euros par habitant et sont composés de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est propre aux personnes indépendantes. Pour passer au revenu disponible qui est le revenu monétaire « poche » qui sera consacré aux dépenses de consommation ou à l'épargne, il faut déduire les cotisations sociales et les impôts courants et ajouter les prestations sociales ainsi que divers transferts. Au total, ces taxes et transferts réduisent donc le niveau de revenu en Wallonie. Toutefois, l'Etat (quel que soit le niveau de pouvoir) consacre une partie de ses recettes à des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé) que la comptabilité nationale considère comme étant au bénéfice individuel des ménages. En tenant compte de ces transferts, on obtient un revenu disponible ajusté de 25 955 euros qui dépasse donc à nouveau les revenus primaires.

En comparaison des deux autres régions du pays, on observe que les revenus wallons ont une part plus importante de rémunération des salariés et moins de revenus mobiliers et immobiliers. La redistribution des revenus a un effet plus important pour le revenu des Wallons, puisque le revenu disponible net s'élève à 84,5 % du solde des revenus primaires nets contre 81,5 % à Bruxelles et 79,0 % en Flandre. Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois Régions et donc un poids relativement plus important dans le revenu des ménages wallons. En Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté net largement plus haut que leur revenu primaire net alors qu'il n'est que très légèrement supérieur en Flandre.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre que le PIB par habitant à Bruxelles est de loin supérieur à la moyenne belge. La Région concentre en effet sur son territoire une activité économique importante. En revanche, les revenus primaires, disponible et disponible ajusté de ses habitants sont inférieurs.

À l'inverse, tant les Wallons que les Flamands sont rémunérés pour leur participation à une activité économique réalisée en dehors de leur territoire, à Bruxelles en particulier. Cela remonte leur position relative en termes de revenus primaires en comparaison du PIB. En outre, en Wallonie, le système de redistribution, via les transferts monétaires ou en nature, permet de rapprocher le revenu des habitants de la moyenne nationale (87,3 % pour les revenus primaires contre 93,7 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2021)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2018	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	23 346	92,8
Belgique	25 147	100,0
Allemagne	29 394	116,9
France	25 526	101,5
Pays-Bas	25 809	102,6
Zone euro	24 300	96,6
EU-27	22 644	90,0

En 2018, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s était de 23 346 unités en standard de pouvoir d'achat (SPA) et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 27 (3,1 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible ajusté brut wallon est inférieur, en euros SPA, à la moyenne de la Zone euro et des pays frontaliers. En outre, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,2 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2021)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages. Le passage des montants nets en bruts s'effectue avec la consommation de capital fixe qui est répartie entre les régions principalement via l'excédent d'exploitation.

Le revenu disponible ajusté brut des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible ajusté brut des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

En incluant les transferts sociaux en nature, le revenu disponible ajusté améliore la comparabilité des niveaux de vie entre pays où le financement de services d'éducation ou de santé varie fortement. Pour permettre cette comparaison, il convient en outre de corriger le revenu afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat entre pays. Cette correction est identique pour chaque région d'un même pays.

Il faut également signaler qu'Eurostat présente le revenu disponible ajusté brut des ménages augmenté de celui des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant, son poids est très faible au niveau national (0,1 % du total en 2018).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2019/>

Personne de contact : [Yves Tilman \(y.tilman@iweps.be\)](mailto:y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2022